

MAIRIE DE CERNAY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 9 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 6 Juillet 2020 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

Etaient présents : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry – Mme Deltroy Annie – Mr Burrer Christian –

Absents : Mr Labet Grégory – Mme Gouin Emilie – Mme Condette Maria

Au vu de l'état d'urgence sanitaire, la réunion s'est tenue à huis clos.

**Désignation du délégué du Conseil Municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs
– Délibération n° 34-2020**

1 - Mise en place du bureau électoral

Mme Dos Reis Marie-Paule, Maire en application de l'article L.2122-17 du CGCT a ouvert la séance.

Mr Rouault Thierry a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 4 conseillers présents et à constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-090 du 23 mars 2020 modifiée » était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : Mme Dos Reis Marie-Paule, Mr Rouault Thierry, Mme Deltroy Annie et Mr Burrer Christian.

2 – Mode de Scrutin

Le Maire e ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Elle a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, le délégué et ses suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le cas échéant, l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

3 – Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié. Le Président a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseil municipal a déposé lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau ont immédiatement procédé au dépouillement de bulletins de vote.

Après l'élection du délégué, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

4 – Election du délégué

Nombre de votants	4
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	4
Majorité absolue	3

Mme Dos Reis Marie-Paule s'est déclarée candidate.

Mme Dos Reis Marie-Paule a été proclamée élue au 1^{er} tour par 4 voix et a déclaré accepter le mandat

5 – Election des suppléants

Nombre de votants	4
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	4
Majorité absolue	3

Mme Deltroy Annie, Mr Rouault Thierry et Mme Condette Maria se sont déclarés candidats.

Mme Deltroy Annie, Mr Rouault Thierry et Mme Condette Maria ont été proclamés élus au 1^{er} tour par 4 voix et ont déclaré accepter leur mandat.

Fin de séance à 9 h 30.

Fait à Cernay, le 21 Juillet 2020

Le Maire,
Marie-Paule Dos Reis



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Dos Reis', is written over the printed name of the Mayor.